

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
3 juillet 2019
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 3 juillet 2019, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de la Libye auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration du Ministère libyen des affaires étrangères publiée à l'issue de l'attaque contre le centre d'hébergement de migrants clandestins de Tajoura (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Elmahdi S. Elmajerbi



Annexe à la lettre datée du 3 juillet 2019 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Libye auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : arabe]

Communiqué du Ministère des affaires étrangères à l'issue du pilonnage d'un centre d'hébergement de migrants clandestins

Avant tout, nous déplorons vivement cette agression perfide et ce pilonnage aérien délibéré de la part des forces de Haftar contre le centre d'hébergement de migrants clandestins de la localité de Tajoura, qui a fait une cinquantaine de morts parmi des innocents qui aspiraient à une vie meilleure, dans la paix et la quiétude.

Le Ministère des affaires étrangères du Gouvernement d'entente nationale dénonce et condamne dans les termes les plus vigoureux cet odieux carnage et ce pilonnage délibéré et demande à la communauté internationale en général et à l'Union africaine en particulier d'agir sur le champ pour déterminer l'identité de l'appareil relevant des forces de Haftar qui s'en prennent à la capitale de la Libye.

Le Ministère des affaires étrangères condamne ce crime odieux et se félicite de l'appel lancé par l'Union africaine à l'ouverture d'une enquête indépendante et transparente afin d'amener les responsables à répondre de leurs actes.

Le Ministère des affaires étrangères du Gouvernement d'entente nationale souligne qu'il importe de rassembler des preuves sur ce crime qui est contraire à toutes les lois et toutes les coutumes internationales, d'obtenir sa condamnation par les organisations internationales de défense des droits de l'homme et de faire traduire les responsables en justice.

Le Ministère des affaires étrangères avait précédemment adressé une requête au Conseil de sécurité pour qu'il tienne de toute urgence une séance sur la Libye et débattenne de cette attaque contre Tripoli et de la tentative de renverser le Gouvernement légitime par la force des armes. Il demande à présent au Conseil et aux pays qui ont de l'influence de s'acquitter de leurs responsabilités et d'agir à la suite des actes commis, y compris le pilonnage d'aéroports civils, qui constituent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, voire des actes de terrorisme au regard du droit international et des instruments internationaux et protocoles s'y rapportant.

Le Ministère des affaires étrangères souligne que le Gouvernement d'entente nationale assume ses responsabilités pour ce qui est d'assurer la sécurité et la sûreté des migrants clandestins dans les centres d'hébergement relevant de la compétence de responsables à divers niveaux, qui s'y rendent régulièrement.

À cet égard, le Ministère des affaires étrangères souligne qu'il s'est adressé directement à la communauté internationale, aux organisations internationales et de défense des droits de l'homme et au premier chef au Conseil de sécurité, à l'Organisation internationale pour les migrations, au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et à la Cour pénale internationale, afin de réunir des éléments de preuve sur ce crime et d'amener les responsables à répondre de leurs actes.